



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

CINQUANTE-TROISIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
NATIONS UNIES
NEW YORK, LE 04 MARS 2009

DECLARATION DE LA DELEGATION SENEGALAISE
PAR
LE DOCTEUR IBRA NDOYE
SECRETAIRE EXECUTIF DU CONSEIL
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Monsieur le Président, Honorables Délégués,

Je voudrais, à l'entame de mon intervention, remercier au nom du Président de la République du Sénégal Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, du Premier Ministre, Président du Conseil National de lutte contre le sida Monsieur Cheikh Hadjibou Soumaré et du Ministre de la Famille et de l'Entreprenariat féminin Madame Awa Ndiaye, les membres du bureau de la 53^{ème} Session des Nations Unies sur la condition de la femme pour nous avoir donné l'opportunité de partager nos réponses et recommandations sur « le partage égal des responsabilités entre femmes et hommes y compris les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA ».

Je remercie également en leurs noms Son Excellence Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, pour son important rapport sur cette question

Monsieur le Président, Honorables Délégués,

Le Sénégal est un pays dont la population fortement religieuse est composée majoritairement de jeunes et de femmes. C'est un pays dont le Gouvernement fait du développement de la condition féminine une priorité. C'est aussi un pays dont l'engagement mais aussi les résultats enregistrés dans la lutte contre le sida en Afrique ont été appréciés positivement par la communauté internationale depuis plus d'une décennie.

Notre intervention portera sur 3 points, la réponse politique apportée dans le partage égal des responsabilités entre femmes et hommes, l'accès aux soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA, et les recommandations.

La réponse politique

Elle est en particulier d'ordre institutionnel et juridique.

Sur le plan institutionnel, un ministère a été créé pour la prise en charge des questions liées à la promotion des droits humains des femmes et des autres groupes vulnérables, à l'égalité et l'équité de genre. En 2005, une Stratégie

Nationale pour l'Égalité et l'Équité de genre planifiée pour une période de 10 ans a été élaborée et validée.

Sur le plan juridique, le Gouvernement du Sénégal a ratifié tous les instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains notamment des femmes et des enfants en tant que couches vulnérables.

La Constitution du Sénégal de 2001 pose le principe de la non discrimination et affirme un égal accès de l'homme et de la femme à l'éducation, à la santé, à l'emploi, aux ressources. Une loi pour l'égal accès des femmes aux fonctions électives et au mandat a été votée. Un observatoire national des droits de la femme a été créé afin d'orienter et de contrôler l'application effective des engagements.

La loi sur l'égalité de traitement fiscal est en vigueur depuis 2008 ainsi que la possibilité pour les femmes salariées de bénéficier d'une prise en charge médicale pour leurs enfants et leurs époux.

En 2008, une loi sur le VIH/SIDA pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH a été adoptée.

L'accès aux soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA

Au Sénégal, la prévalence du VIH est maintenue depuis le début de la lutte contre le sida en 1986 à un taux bas et stable. Elle est actuellement de 0,7%. Le sex ratio montre deux fois plus de femmes infectées que d'hommes. Le leadership de la lutte contre le sida a été élevé au niveau de la primature, avec un programme multisectoriel impliquant tous les secteurs : secteur public, secteur privé et société civile.

Pour cibler les jeunes filles, les femmes et les hommes, le Ministère de la Famille a élaboré un plan stratégique sur la santé reproductive le VIH et le genre exécuté conjointement avec les ministères en charge de la santé, de l'éducation et de la jeunesse, la société civile, le secteur privé et les religieux ;

Plus spécifiquement dans le domaine de l'accès aux soins VIH/SIDA, le Gouvernement du Sénégal a mis dans ses priorités l'accès aux soins. Ainsi il a

mis en place en 1998 la première initiative gouvernementale d'accès aux traitements antirétroviraux et d'augmenter en 2004 la politique de gratuité des traitements antirétroviraux onéreux pour les femmes les hommes et les enfants vivant avec le VIH dans les pays en développement. Ce programme de soins a permis un accès égalitaire aux soins du VIH avec la gratuité du dépistage, du traitement et du suivi bioclinique des personnes vivant avec le VIH ; il fait intervenir plusieurs acteurs le personnel de santé les assistants sociaux, les ONG et associations de personnes vivant avec le VIH et les religieux. Les médiateurs et acteurs communautaires contribuent particulièrement dans les soins à domicile

Recommandations

1. Renforcer la responsabilisation des hommes dans la prévention et les soins du VIH/SIDA, l'éducation familiale, scolaire et les programmes de sensibilisation ciblant spécifiquement les jeunes et les femmes
2. Augmenter et rendre durables les financements des programmes VIH/SIDA et de renforcement du système de santé pour un accès universel aux services de prévention et de soins
3. Faire de l'éducation sur le VIH/SIDA et la santé reproductive des jeunes filles qui sont 3 fois plus infectées que leurs congénères garçons une priorité des financements de la lutte contre le sida si on veut inverser à moyen et long terme la féminisation de l'épidémie du sida.

En conclusion

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en développement, s'est inscrit dans un agenda de réalisation des recommandations de la quatrième et de la vingtième session spéciale de l'Assemblée générale sur « les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le 21^{ème} siècle » et de la résolution ECOSOC 2006/9 sur le « partage des responsabilités entre femmes et hommes, y compris les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA ».

Nous réitérons cet engagement. Toutefois, force est de reconnaître que ce combat ne peut être gagné sans une solidarité internationale avec les pays en développement qui, en plus du fardeau de la pauvreté, sont en train de subir l'effet d'une crise financière internationale qu'ils n'ont pas provoquée et qui risque de miner tous les efforts de développement entrepris par les gouvernements de ces pays.